



Politiques relatives à l'intégration des risques de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement

(Article 3 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

MAAF Vie est une entreprise d'assurance du Groupe Covéa. Celui-ci noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises mutualistes affiliées. Il a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales.

Sa stratégie d'investissement est mise au service de ses engagements d'assureur. L'intégration de critères de durabilité et ESG (Environnement, Social et Gouvernance) constitue un des objectifs majeurs de la politique d'investissement de MAAF Vie. La politique d'investissement formalise les demandes en matière de durabilité et d'ESG auprès des structures intra-groupes dédiées à la gestion des actifs financiers et immobiliers :

- Covéa Finance pour les valeurs mobilières,
- Covéa Immobilier pour les actifs immobiliers.

Le Règlement Européen « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers crée de nouvelles obligations de transparence en matière de durabilité pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers.

Concernant les actifs mobiliers gérés par Covéa Finance

La prise en compte des risques de durabilité par Covéa Finance

Covéa Finance entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Covéa Finance prend en compte les risques de durabilité à travers :

- La politique d'exclusion qui exclut ex-ante l'investissement dans certaines valeurs pour des raisons relevant du pilier social ou environnemental (pour plus de détails, la politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Covéa Finance).

MAAF Vie

Société anonyme au capital de 70 102 881,92 € - RCS NIORT 337 804 819 - Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY.

- Le suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers ESG qui pourraient avoir un impact sur la valeur de l'investissement. L'identification d'une controverse peut conduire à un blocage à l'achat ou même à la cession d'une valeur, si son caractère critique et sa matérialité ont été prouvées au travers de nos analyses.

Les principes d'analyse ESG de Covéa Finance

Dans le cadre de sa démarche ESG, deux méthodologies internes d'appréciation ont été élaborées, portant sur les émetteurs souverains d'une part, et sur les émetteurs privés d'autre part. La politique ESG de Covéa Finance repose en premier lieu sur l'équilibre des trois piliers que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance.

Les évaluations ESG des émetteurs souverains sont essentiellement alimentées à partir de bases de données publiques (données de la Banque mondiale, Nations Unies, OCDE, etc.). Chaque pilier, E, S et G, est apprécié en fonction de l'analyse d'indicateurs. L'appréciation globale ESG du pays est obtenue par une moyenne équipondérée de l'appréciation des 3 piliers.

Le système interne de notation ESG des émetteurs privés, consiste en une analyse à la fois quantitative et qualitative couvrant les émetteurs privés de tous les secteurs. Pour chacun de ces piliers, Covéa Finance a déterminé des indicateurs qu'elle considère comme le socle commun à tous les émetteurs privés, et s'appuie également sur certaines appréciations de son fournisseur externe de données S&P Trucost.

La consolidation de ces indicateurs permet d'obtenir une appréciation pour chacun des trois piliers E, S et G. Une appréciation globale ESG de l'émetteur est obtenue par une moyenne équipondérée de l'appréciation des trois piliers.

L'analyse qualitative s'ajoute aux critères quantitatifs pour les préciser et aborder des thématiques matérielles pour le secteur.

Par ailleurs, au moment de l'investissement dans des obligations durables souveraines ou privées, l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière réalise des notations visant à vérifier le caractère « durable » des obligations identifiées comme telles. Une revue annuelle portant sur la qualité du reporting et l'allocation des financements est ensuite réalisée par les analystes jusqu'à maturité des titres.

Ces éléments d'analyse sont déterminants :

- Dans le cadre de l'application de la politique d'exclusion ;
- En application de certaines exigences réglementaires⁽¹⁾ ;
- En application d'exigences liées aux labels (ISR, Finansol, Relance, Greenfin) ;
- Dans la gestion des fonds thématiques.

(1) Position-recommandation AMF-2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

Concernant les actifs immobiliers gérés par Covéa Immobilier

Investi dans le respect des normes environnementales et attentif aux évolutions sociétales, Covéa Immobilier s'adapte de façon continue et s'engage concrètement en matière d'immobilier « vert et vertueux » en définissant des objectifs et les plans d'actions qui en découlent.

L'immobilier est en effet au cœur du sujet environnemental et de ses thématiques centrales : le bien-être des occupants, l'efficacité énergétique, le changement climatique, la protection de la biodiversité et la gestion mesurée des ressources.

Ainsi, les aspects environnementaux sont étudiés à l'occasion des décisions d'arbitrage, d'acquisition ou de restructuration des immeubles. En effet, Covéa Immobilier étudie systématiquement l'obtention d'une certification environnementale (NF, HQE, BREEAM et/ou LEED) pour tout projet de construction ou de restructuration lourde d'immeuble de placement.

La politique de développement durable est intégrée au pilotage de l'activité de Covéa Immobilier au travers des processus d'investissement, la conduite des programmes immobiliers, l'exploitation des immeubles et la gestion des relations avec nos partenaires.

Pour aller plus loin :

MAAF Vie, publie annuellement conformément à l'article 29 de la Loi Energie Climat son rapport « Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG) ». Ce rapport a pour objectif de décrire avec le plus de précision possible la prise en compte et l'intégration des enjeux de durabilité dans la politique d'investissement de MAAF Vie.

Ce rapport est disponible sur le site internet MAAF Vie.

MAAF Vie

Société anonyme au capital de 70 102 881,92 € - RCS NIORT 337 804 819 - Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY.